



# ACTUALISER SES CONNAISSANCES EN PROTECTION DE L'ENFANCE & S'APPROPRIER LE REFERENTIEL HAS

Formation pour les professionnels

Depuis 2007, la protection de l'enfance est soumise à une législation abondante et à une formalisation accrue des outils d'évaluation et d'accompagnement des situations. Ces derniers s'inspirent de la démarche de consensus des besoins fondamentaux de l'enfant et des travaux complémentaires, tels que la commission 1 000 premiers jours, démarche de consensus des interventions en milieu ouvert, CIIVISE (Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants).

Face à cette production et au tourbillon législatif, il semble important de recontextualiser les orientations majeures en protection de l'enfance et les responsabilités et les obligations renforcées des départements. Parmi celles-ci, le référentiel HAS d'évaluation des situations de danger ou de risque de danger devient l'outil national (décret du 30 décembre 2022). Constitué en 5 domaines d'évaluation, le référentiel traverse tous les espaces de vie de l'enfant/jeune, sur la base d'une évaluation partagée. Le référentiel s'adosse aux thématiques du Projet Pour l'Enfant (PPE), devenant la trame de l'ensemble des outils et des écrits (Projet personnalisé, rapport de situation...).

Cette formation contribue à la veille professionnelle des participants et à une mise en conformité des pratiques professionnelles – au regard de la loi - en s'appuyant sur les organisations et les procédures internes.

## OBJECTIFS

- Identifier les changements à l'œuvre en protection de l'enfance depuis 2007 ;
- Analyser les réformes et les impacts pour les départements et les services de l'ASE
- Elargir ses connaissances conceptuelles pour le processus d'évaluation
- Objectiver l'évaluation des situations à partir du nouveau référentiel
- Développer la culture de l'évaluation partagée en intégrant l'ensemble des acteurs intrafamiliales et ceux de son environnement
- Analyser et caractériser une situation de danger ou de risque de danger

## Modalités pratiques

- Matériels mobilisés : tous nos formateurs disposent de : PC, adaptateur, HDMI.
- Matériels requis : salle disposant du vidéoprojecteur et d'un accès à internet

## Modalités pédagogiques

- Apports théoriques avec documents fournis,
- Échanges avec les professionnels,
- Mise en situation sur la qualification du danger

## Public concerné / Pré-requis

Professionnels intervenant en protection de l'enfance (ASE, PMI, établissements et services : milieu ouvert, MECS...) ou dans une mission pédagogique, éducative, sportive... auprès d'enfants et d'adolescents.

## Modalités d'évaluation

- Quizz d'évaluation des connaissances en début et fin de formation

## Un.e formateur/trice du CREAI

Jean-David PEROZ

## Infos



2 jours / 12 heures  
(1 jour supplémentaire possible à 6 mois)



12 personnes maximum



intra, sur site



adhérent CREAI : 1400 €/jour  
non adhérent : 1750 €/jour



Condition d'accès aux personnes en situation de handicap : si vous êtes en situation de handicap et si vous avez des besoins particuliers pour assister à nos formations (salle adaptée, interprète LSF ou toute autre adaptation), merci de contacter la référente handicap au 01.87.86.65.90 ou [contact@creai-idf.fr](mailto:contact@creai-idf.fr)

Fiche formation - maj 2024



# ACTUALISER SES CONNAISSANCES EN PROTECTION DE L'ENFANCE & S'APPROPRIER LE REFERENTIEL HAS

Formation pour les professionnels

## PROGRAMME

### JOUR 1 - matin

- Protection de l'enfance : de la gouvernance nationale aux compétences départementales
- Eléments contextuels et politiques de la protection de l'enfance : les départements en 1ère ligne
- Tour d'horizon des rapports Martin-Blachais, Gueydan, Cyrulnik...
- Enjeux des réformes pour les professionnels et les partenaires associatifs

### JOUR 1 - après-midi

- La loi de mars 2016 : virage et socle d'une nouvelle approche d'évaluation et d'intervention
- Les besoins de l'enfant et l'écosystème de l'enfant
- Présentation du référentiel HAS, en particulier le Livret 3
- Loi de février 2022 : la co-construction du projet d'accompagnement avec la famille, le jeune et les personnes ressources autour de lui (tiers digne de confiance, tutorat, mentorat, parrain...)

### JOUR 2 - matin

- Les domaines d'évaluation et la priorité donnée à la santé physique et psychique de l'enfant
- Le recueil des éléments auprès des parents et de l'enfant/jeune et les regards croisés avec les partenaires
- La place de l'enfant/jeune déterminante dans le processus d'évaluation

### JOUR 2 - après-midi

- Utilisation du guide d'accompagnement à l'évaluation
- Mise en lien avec les pratiques actuels des professionnels
- Identification des marges d'amélioration

### JOUR 3 (option possible : 1 jour supplémentaire à 6 mois pour travailler sur les premiers acquis du référentiel et les changements à envisager)

A construire selon la personnalisation demandée pour cette formation. A titre d'exemple, des modules complémentaires ont été conçus et conduits autour du travail et des droits des parents en protection de l'enfance, du pouvoir d'agir des parents, de l'intervention à domicile, du soutien à la rédaction d'une information préoccupante...

Selon la composition du groupe de participants, ce programme peut être modifié et personnalisé.

### Modalités pratiques

- Matériels mobilisés : tous nos formateurs disposent de : PC, adaptateur, HDMI.
- Matériels requis : salle disposant du vidéoprojecteur et d'un accès à internet

### Modalités pédagogiques

- Apports théoriques avec documents fournis,
- Échanges avec les professionnels,
- Mise en situation sur la qualification du danger

### Public concerné

Professionnels intervenant en protection de l'enfance (ASE, PMI, établissements et services : milieu ouvert, MECS...) ou dans une mission pédagogique, éducative, sportive... auprès d'enfants et d'adolescents.

### Modalités d'évaluation

- Quizz d'évaluation des connaissances en début et fin de formation

### Un.e formateur/trice du CREAI

Jean-David PEROZ

### Infos



2 jours / 12 heures  
(1 jour supplémentaire possible à 6 mois)



12 personnes maximum



en présentiel, à Paris



adhérent CREAI : 1400 €/jour  
non adhérent : 1750 €/jour